

## Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N°2/2022

**Objet** : reconstruction de la passerelle « Pont Rouge » sur la Venoge – Crédit de construction

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie à trois reprises, soit le mardi 17 mai 2022, le jeudi 19 mai 2022 et le 31 mai 2022, afin d'étudier le préavis susmentionné.

Participaient à ces séances les membres de la commission selon détail ci-dessous :

Personnes présentes	17 mai 2022	19 mai 2022	31 mai 2022
Françoise Kündig (membre)	X	X	X
Gérald Dajoz (membre)	X	X	X
Yves Zahner (membre)	X	X	X
Julien Stervinou (président)	X	X	x

### Remerciements :

La commission tient à remercier les Municipalités de Denges et d'Ecublens pour l'organisation et la présentation le 17 mai 2022 du projet aux commissions ad-hoc de Denges et d'Ecublens ainsi que pour les explications reçues de la part de l'ingénieur M. Chollet représentant le Bureau INGPHI mandaté pour la conception du projet. Nous remercions également le syndic de la commune de Denges M. Francis Monnin, M. Germain Schaffner, Municipal service des travaux publics et de l'environnement et M. Marcos Morano, direction du service et direction générale des travaux, pour leur présence et pour avoir répondu à nos questions.

### Rapport :

La séance du 17 mai a été l'objet de questions réponses dont les extraits ci-dessous apportent des éléments complémentaires au préavis.

#### Matériau et structure

Le matériau proposé Béton Fibré Ultra Performant est relativement nouveau, mais il a 30 ans de recul, notamment en France où Lafarge l'utilise communément. C'est aussi le matériau qui a été retenu pour l'ouvrage « Grand Pont » à Lausanne.

Ce matériau permet une teinte dans la masse. Cette teinte rouge évoluera dans le temps pour virer probablement vers l'orange. Mais cette teinte dans la masse est une garantie de meilleure tenue par rapport à toute solution de lazure.

Ce matériau demande une mise en œuvre particulière, du fait de la présence de fibres d'acier dans le béton. La fabrication en atelier par l'entreprise qui le réalisera est un gage de conditions optimales (vs une fabrication sur place). De plus, une planche d'essais va être réalisée permettant :

- De réaliser un essai statique garantissant la tenue mécanique
- De confirmer les paramètres de mise en œuvre pour le fabricant

Ce matériau, de par ses performances mécaniques, permet de réaliser une structure dont la pente maximale sera réduite de 25% à 11% : cela apportera plus de confort et de sécurité, et limitera les risques liés au côté glissant notamment sous la pluie. Par ailleurs une texturation sera apportée dans le moule, facilitant l'accroche à la marche. Enfin en dernier recours, il serait possible dans le futur de déposer un autre matériau en surface pour améliorer l'adhérence. Cette solution n'a pas été élaborée à ce stade.

Enfin, le choix d'un remplacement du tablier associé à la réutilisation des culées permet une intervention sur site rapide, impactant à minima la pratique des abords de la Venoge par les utilisateurs.

### Financement

Il a été rappelé la situation extraordinaire autour de l'approvisionnement des matières premières, son impact sur le coût et le délai. Les 20% prévus pour « divers et imprévus » correspondent aux 10% habituels, auxquels le Bureau d'Ingénieur a décidé d'appliquer 10% supplémentaires pour couvrir le risque de hausse des matières premières.

Ce risque est néanmoins limité par :

- La faible quantité d'acier et de béton utilisés (25t, env. 10m<sup>3</sup>). Le prix du béton correspond à un indice de départ, au moment d'établir l'offre. L'indice d'arrivée, au moment de la livraison, prendra en compte notamment la hausse du coût de la vie. Cette hausse est cadrée par une norme, l'entreprise ne peut pas appliquer de hausse s'en écartant.
- La construction s'étale sur une durée limitée dans le temps, maximum 2 trimestres, or les indices sont révisés tous les trimestres

Ces 10% supplémentaires, qui ne seront par ailleurs pas forcément utilisés, nous paraissent justifiés dans le contexte actuel.

Le représentant du Bureau d'Ingénieur précise aussi que les entreprises sélectionnées pour adjudication ont assuré qu'elles étaient en mesure d'approvisionner les matériaux dans un délai correspondant au planning prévu.

### Environnement de la passerelle

Il est à noter que le réaménagement des accès à la passerelle n'est pas prévu dans ce projet et concerne principalement la commune d'Ecublens. Il sera revu dans le cadre de l'aménagement de la Voie Verte et doit en tous cas être réalisé en coordination avec les Services Forestiers.

### Sécurité de la passerelle actuelle

Suite à la décision de n'autoriser le passage qu'à maximum 2 personnes à la fois, plusieurs membres s'interrogent sur ce qu'il adviendrait en cas d'une concentration de personnes sur la passerelle et du risque d'affaissement.

A cet égard, un suivi mensuel de la déformation a été mis en place (dont les coûts sont partagés entre les 2 communes). Un critère d'arrêt a été défini, au-delà duquel l'accès à la passerelle sera fermé. Pour information, ce critère est assez proche, d'où l'urgence à procéder au remplacement. L'affichage de limitation du passage à 2 personnes a plutôt un caractère dissuasif.

### Barreaudage

En l'état actuel du projet, il s'agit de barres d'inox pleines, de 2cm de diamètre, indépendantes, scellées après coup dans le BFUP et terminées par une boule pour limiter le risque d'empalement.

Plusieurs inconvénients ont été soulevés par les membres :

- Des personnes malveillantes pourraient s'y accrocher et les plier
- Il serait aisé que des personnes les coiffent de gobelets ou autres déchets
- Le risque d'empalement ne peut être exclu
- L'absence de main courante n'est pas adaptée pour les personnes à mobilité réduite en particulier

Les commissions ad-hoc des deux communes ont émis le vœu de pouvoir intégrer une main courante sur le dessus des barreaudages, créant ainsi un véritable garde-corps.

Cela permettrait :

- De renforcer le barreaudage actuel, limitant les possibles dégradations et augmentant la durabilité de l'ouvrage
- D'améliorer la sécurité, en particulier pour les personnes à mobilité réduite. Idéalement, la section de cette main courante devrait être cylindrique ou ovale, pour le confort

Cet ajout pourrait rester discret esthétiquement et permettre ainsi de conserver la fluidité du dessin actuel.

**Conclusion :**

C'est un critère de sécurité qui a motivé ce projet de reconstruction. Un suivi mensuel de la déformation de la passerelle indique qu'à l'heure actuelle, l'affaissement progresse et une décision de fermeture pourrait être prise de façon imminente. Pour ces raisons et de par la nécessité d'assurer la continuité de ce passage sur la Venoge, le besoin de remplacement est justifié et urgent.

La commission a relevé un point d'amélioration notable via l'ajout d'une main-courante sur le barreaudage initialement proposé, garantissant à la fois une meilleure durabilité de ce garde-corps ainsi qu'une sécurité accrue pour les utilisateurs. La commission demande de tenir compte de cette demande de modification.

Au vu de ce qui précède, la **Commission unanime propose au Conseil Communal de Denges d'accepter le préavis 2/2022 tel que présenté.**

Denges, le 31.05.2022  
Pour la Commission

Julien Stervinou, président.....